

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2024-09

DÉCISIONS POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 1^{er} septembre 2024.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 19 juillet 2024, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e).)

POSTES			CANDIDAT(E)S RETENU(E)S		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom du (de la) candidat(e)	Corps	Service d'origine
DDT 01					
	Instructeur(trice) en droit des sols	0920010007	DAUJAT Marion	AAAE	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
DIRMC 63					
	Assistant(e) RH MT	0939100483	DESPLAUDES Pauline	AAAE	Fonction publique territoriale
DREAL 69					
	Assistant(e) affaires financières MAP_504	16346C0504	GARIBALDO Delphine	AAAE	Ministère de l'Agriculture
DREAL 63					
	Chargé(e) de prestations financières SG-324	E000023023	DELAITRE Sylvain	AAAE	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus faute de candidat(e)s.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 18 juin 2024

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Eric TANAYS